

**DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON
GOUVERNEMENTALE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE**

Date limite : 30 avril 2023
pour examen par le Comité en 2023 et accréditation par
l'Assemblée générale en 2024

Le formulaire peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Veuillez fournir uniquement les informations et la documentation justificative demandée ci-dessous.
Les annexes ne pourront pas être acceptées.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant cette demande

A.1.a. *Indiquez la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans la documentation justificative établissant sa personnalité juridique (section D.2 ci-dessous).*

La Société du réseau ÉCONOMUSÉE	
---------------------------------	--

A.1.b. *Nom de l'organisation en français et/ou en anglais.*

La Société du réseau ÉCONOMUSÉE	
---------------------------------	--

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Dans le cas d'organisations actives au niveau international, indiquez l'adresse du siège social.

Organisation	Société du réseau ÉCONOMUSÉE
Adresse	905, de Nemours, bureau 220, Québec (QC), Canada, G1H 6Z5
Numéro de téléphone :	1+418 694-4466

Adresse électronique : info@economusees.com

Site web : <https://artisansaloeuvre.com>

Autres informations pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Indiquez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement du responsable à qui toute correspondance concernant la candidature peut être adressée.

Titre (Mme/M., etc.) : M.

Nom de famille : Guertin

Prénom : Carl-Éric

Institution/fonction : Directeur général

Adresse : 905, de Nemours, bureau 220, Québec (QC), Canada, G1H 6Z5

Numéro de téléphone : 1 + 418 573-2112

Adresse électronique : carl-ericquertin@economusees.com

A.4. Pays où l'organisation est active (paragraphe 91(b) des Directives opérationnelles)

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, précisez lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

☐ local

☐ national

☐ **international** (veuillez préciser)

☐ dans le monde entier

☐ Afrique

☐ États arabes

☐ Asie et le Pacifique

☐ **Europe et Amérique du Nord**

☐ Amérique latine et **Caraïbes**

Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active:

Canada, Royaume-Uni, Irlande, Suède et Norvège

B. Compétence, qualifications et expérience de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (article 9 de la Convention et paragraphes 91(a) et (c) des Directives opérationnelles)

B.1. Objectifs de l'organisation

Décrivez les objectifs pour lesquels votre organisation a été créée et qui doivent être conformes à l'esprit de la Convention. Si les objectifs principaux de l'organisation sont autre que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi les objectifs de sauvegarde sont liés à ses objectifs plus larges.

360 mots maximum

La Société du réseau ÉCONOMUSÉE® (SRÉ) est une organisation internationale à but non lucratif créée en 1992 et basée dans la ville de Québec, au Canada.

La SRÉ travaille avec un réseau de partenaires qui partagent tous les mêmes objectifs de préservation, de perpétuation et de promotion du patrimoine immatériel et de ses savoirs et savoir-faire transmis et enrichis de génération en génération.

La SRÉ offre aux artisans et aux artisanes des possibilités de mettre en valeur leurs connaissances issues des traditions, et même d'en vivre. Pour ce faire, elle offre sa marque Artisans à l'oeuvre/Artisans at work. Cette dernière permet la pérennité des artisans-entrepreneurs par l'accompagnement entrepreneurial et l'implantation de concepts qui s'inscrivent dans l'accroissement de leur attractivité et la génération de revenus.

Dynamique, au Québec comme à l'international, la SRÉ accompagne les artisans-entrepreneurs et les organisations pour préserver, mettre en valeur et transmettre in situ aux visiteurs leur passion et leur savoir-faire traditionnel et contemporain, inspiré du bagage identitaire et patrimonial, contribuant à occuper de manière active les territoires et à développer de façon durable les régions.

La SRÉ a donc comme objectifs de :

- Promouvoir et soutenir la pérennité du patrimoine immatériel ;
- Préserver le meilleur de la tradition par sa mise en valeur auprès de clientèles touristiques (locales, nationales et internationales) en quête de rencontres et d'expériences authentiques et partager ces savoir-faire in situ en répondant aux besoins actuels des marchés de « produits » artisanaux uniques et de qualité ;
- Plus largement, développer le tourisme culturel interactif et éducatif.

B.2. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

☐ traditions et expressions orales

☐ arts du spectacle

☒ pratiques sociales, rituels et événements festifs

☒ connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers

☒ savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

☒ autres domaines – veuillez préciser :

patrimoine et identité culinaire

Décrivez brièvement ci-dessous le travail de votre organisation dans les domaines sélectionnés (si votre organisation couvre tous les domaines, expliquez comment).

300 mots maximum

La SRÉ regroupe des artisans et artisanes qui touchent, par leurs pratiques, à ces différents domaines. La SRÉ accompagne, avec une équipe multidisciplinaire, les artisans afin qu'ils mettent en valeur leurs savoir-faire traditionnels et que ceux-ci puissent partager leurs connaissances aux visiteurs par l'implantation du concept ÉCONOMUSÉE. Voici donc quelques exemples d'économusées qui répondent à ces catégories, dans plusieurs coins du monde.

Par des actions de mise en valeur et de promotion ainsi qu'à travers un service-conseil accordé à ses membres, l'organisation est active en:

- pratiques sociales, rituels et événements festifs

L'économusée de la musique traditionnelle, à **Tult (Iles Féroé)**, travaille à faire connaître et protéger la musique traditionnelle des Iles Féroé. Leur musique accompagne différents événements sociaux.

- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers

L'espace patrimoine **La grande traversée** (l'Isle aux coudres, Québec), met en valeur l'histoire, la sauvegarde et la pratique du canot à glace comme moyen de locomotion en plein hiver, sur les glaces du fleuve Saint-Laurent, devenu sport de compétition.

- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel,

Les exemples pourraient être nombreux: nommons simplement l'économusée du crochetage de tapis **Livyers lot** (Terre neuve et Labrador), l'économusée du soufflage de verre **Verrerie d'Art Touverre** (La Baie, Québec), l'économusée des ornements traditionnels **Onquata** (Wendake, Québec) et l'économusée de la chapelière **Lillie & Cohoe** (Nelson, Colombie-Britannique).

- patrimoine culinaire

Les exemples sont également nombreux et variés: présentons donc l'économusée de l'apiculteur **Paradis Valley Honey** (Wantino, Alberta), l'économusée du fumage de poisson **Connemara smokehouse** (Irlande), l'économusée de la fromagerie **Fromagerie du pied-de-vent** (Havre-aux-Maison (Québec), l'économusée de la meunerie **Mylná** (Volda, Norvège) et l'économusée de la confiturière **Alko** (Haïti).

B.3. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

☒ identification, **documentation, recherche** (y compris le travail d'inventaire)

☒ **préservation, protection**

☒ **promotion, mise en valeur**

☒ **transmission, éducation formelle et non formelle**

☒ **revitalisation**

☐ autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

B.4. Description des activités de l'organisation

Décrivez brièvement les activités récentes et l'expérience pertinente de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, à la section D.3. ci-dessous.

660 mots maximum

Définition de l'économuséologie: L'économusée est un concept qui rallie deux activités complémentaires. En plus de sauvegarder et de perpétuer des gestes et savoir-faire liés au patrimoine culturel immatériel, il propose un modèle de mise en valeur, lieu de documentation, de protection et de promotion, financièrement viable. L'économusée est un modèle innovant qui prend de plus en plus sa place au carrefour du patrimoine immatériel et de l'économie, dans une optique de revitalisation.

La SRÉ travaille à regrouper des artisans et artisanes qui désirent se joindre au Réseau ÉCONOMUSÉE dans un objectif de mettre en valeur leur connaissances et leur travail artisanal. Ces artisans, détenteurs de savoirs et de savoir-faire traditionnels, sont porteurs d'histoire, d'identité locale, de sauvegarde d'une production ancrée dans leur territoire et acceptent de transmettre leurs connaissances. La SRÉ propose à chaque artisan de choisir le concept vivant parmi l'offre des la SRÉ (six concepts différents) qui lui convient le mieux pour assurer la valorisation de son travail.

- Un ÉCONOMUSÉE® est une entreprise qui permet la mise en valeur des artisans et de leurs métiers traditionnels par le partage de leurs savoir-faire aux visiteurs. La rencontre avec l'artisan passionné est au cœur de l'expérience vécue dans un ÉCONOMUSÉE®. Dans ce concept, on retrouve des activités de documentation, de recherche, de promotion, de mise en valeur et d'éducation.
- Un ESPACE PATRIMOINE est une entreprise qui permet de faire vivre et de faire perdurer une pratique du patrimoine immatériel par l'expérimentation ou l'apprentissage de la pratique par les visiteurs. La rencontre avec l'artisan passionné peut être au cœur de l'expérience. Dans ce concept, on retrouve des activités de documentation, de promotion, de mise en valeur, de transmission, d'éducation et de revitalisation.
- Un ESPACE CULINAIRE est une entreprise qui permet de faire vivre une pratique culinaire traditionnelle, un mets ou un produit issu de l'identité culinaire locale par le partage aux visiteurs. La rencontre avec l'artisan passionné et la dégustation sont au cœur de l'expérience vécue. Dans ce concept, on retrouve des activités de documentation, de promotion et de mise en valeur.
- Une BOUTIQUE est une entreprise qui permet une vente directe des produits issus des savoir-faire traditionnels propres à un métier. L'expérience d'achat vécue en boutique est enrichie par un partage de connaissances aux visiteurs. Dans ce concept, on retrouve des activités de promotion et de mise en valeur.
- Un ATELIER est une entreprise dans laquelle l'artisan confectionne des produits issus des techniques ou des savoir-faire traditionnels propres à son métier. La rencontre avec l'artisan passionné est au cœur de l'expérience vécue dans un atelier. Dans ce concept, on retrouve des activités de promotion, de mise en valeur et de transmission.
- Une DESTINATION est un regroupement de concepts de la SRÉ représentés par plusieurs entreprises qui mettent en valeur une pratique du patrimoine immatériel ou des éléments qui forgent l'identité culinaire. La rencontre avec les artisans passionnés est au cœur de l'expérience vécue. Dans ce concept, on retrouve des activités de documentation, de recherche, de promotion, de mise en valeur et d'éducation.

Ces concepts permettent de bien s'adapter aux pratiques traditionnelles et de leur fournir le véhicule idéal pour une mise en valeur et une visibilité accrue auprès de la population. L'équipe multidisciplinaire en place permet de conseiller et accompagner les artisans et porteurs de traditions dans leur travail de création et de transmission du patrimoine culturel immatériel, en prenant en

compte l'importance du tourisme durable, des communications et d'un marketing adapté au développement de leur travail.

Entre 2020 et 2023, plusieurs nouveaux membres en démarrage ou en implantation sont à signaler au Canada, en plus de l'ajout de deux nouveaux écomusées à l'international.

Un important colloque sur le patrimoine culinaire québécois a été organisé en 2018, en 2021 et en 2023. Ce processus de réflexion, de documentation, d'éducation et de mise en valeur a permis à l'organisation de jouer un rôle prépondérant dans la définition de l'identité culinaire de certaines régions du Québec en se basant sur les pratiques traditionnelles.

B.5. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences peut être présentée, si nécessaire, à la section D.3. ci-dessous.

300 mots maximum

Le personnel du SRÉ est un acteur de premier plan dans la mise en valeur et la protection du patrimoine immatériel depuis 1992. L'équipe est pluridisciplinaire et composée de 10 employés.es. Les expertises combinées du personnel permettent de bien servir et accompagner les artisans et artisanes qui veulent joindre les rangs de la SRÉ. On retrouve des compétences dans les domaines de l'agroalimentaire, des métiers d'art, de l'histoire, de la muséologie, du patrimoine, du tourisme et de la gestion. Toutes ces facettes complémentaires destinées à remplir la mission du SRÉ de promouvoir et de soutenir la sauvegarde et la pérennité du patrimoine immatériel.

Sur le conseil d'administration de la SRÉ, nous retrouvons des représentants et représentantes de de régions où les écomusées sont implantés. La rencontre annuelle des membres permet de prendre connaissance des initiatives mises en place par les artisans et partenaires, de bien présenter les orientations et les réponses apportées aux besoins exprimés par les membres-artisans.

Le directeur général de la SRÉ est actif dans de nombreuses organisations, favorisant encore davantage la circulation d'informations et d'initiatives sur la sauvegarde du patrimoine immatériel. Il est d'ailleurs président du conseil d'administration du Conseil québécois du patrimoine vivant (organisation membre du Forum des ONG depuis 2012).

Depuis 1992, la SRÉ a grandi. Son vécu, ses expériences, ses contacts avec les artisans et artisanes, ses collaborations, ses partenariats ont permis la création d'outils de travail performants. L'organisation est fière d'avoir bâti les six concepts présentés plus tôt, qui permet de continuer d'innover avec nos membres artisans-entrepreneurs dans les façons de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine immatériel.

Forte de ses 130 membres, répartis dans 9 pays, la SRÉ contribue à la préservation des savoirs et savoir-faire traditionnels des secteurs de l'alimentation et des métiers traditionnels.

C. Les expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel (paragraphe 91(d) des Directives opérationnelles)

Décrivez brièvement ici comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel.

420 mots maximum

Le cœur du travail et la raison d'être de la SRÉ est la coopération avec les groupes et les individus qui pratiquent, transmettent et créent le patrimoine culturel immatériel. Que ce soit au Québec, ailleurs au Canada dont avec des communautés de langues officielles en situation minoritaires, des communautés et entreprises autochtones, des organisations oeuvrant à promouvoir le tourisme accessible pour les personnes à capacité physique restreintes ou à l'international, la SRÉ travaille avec quiconque est intéressé ou a intérêt à ce que le patrimoine culturel immatériel soit protégé et mis en valeur. Pour ce faire, la SRÉ veille à promouvoir les artisans membres entrepreneurs et le « discours » économusée auprès des pouvoirs publics, des acteurs institutionnels et du grand public de chaque région concernée.

Les actions de la SRÉ reposent sur les échanges entre l'organisation et chaque artisan. Le travail commun ne vise qu'une chose, la réussite du projet de mise en valeur de l'expérience et des connaissances des artisans traditionnels. Il s'agit donc de développer des points de contact entre la SRÉ et ses membres pour atteindre trois objectifs : assurer le dynamisme du réseau, favoriser les échanges et les rencontres intra et extra réseau, partager des bonnes pratiques et des informations au sein du réseau. Les maîtres mots sont donc communication, dialogue, appuis.

La passion de l'artisan nourrit son œuvre et participe au développement durable dans sa communauté. En effet, « l'artisan à l'œuvre » participe à la création de richesse et contribue à la vitalité des communautés. Son approvisionnement local et le tourisme culturel qu'il engendre ne peut être que bénéfique pour son lieu et sa région de travail. En effet, en s'approvisionnant localement et en investissant régulièrement dans leur infrastructure et leur équipement, les artisans créent des emplois directs et indirects.

La SRÉ développe de nombreux outils de communication et déploie également toute une panoplie d'actions pour faire rayonner les artisans.es.

D. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation (paragraphe 91(e) des Directives opérationnelles)

D.1. Membres et personnel

Présentez la preuve de l'implication des membres de l'organisation. Elle peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « section D.1. »

D.2. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir la documentation (par exemple, la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « section D.2. »

D.3. Durée d'existence et activités

Indiquez la date de création de l'organisation, telle qu'elle apparaît dans la documentation justificative établissant sa personnalité juridique (section D.2. ci-dessus)

1992-05-05

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans la documentation fournie dans la section D.2., présentez les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Présentez la documentation montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites dans la section B.4. ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent pas être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « section D.3. »

E. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite rejoindre le Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à l'accréditation de votre organisation par l'Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

☒ oui

☐ non

F. Signature

La demande doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent pas être prises en considération.

Nom : Carl-Éric Guertin

Titre : Directeur général

Date : 30 avril 2023

Signature :

Carl-Éric Guertin

Le conseil d'administration est composé de 12 membres et se lit comme suit :

1. Mme Émilie Gaudreault, présidente, représentante des artisans (Québec, Canada)
2. Mme Michelle Bussièrès, vice-présidente (Québec Canada)
3. M. Don Sheehan, secrétaire, représentant Atlantique (Atlantique Canada)
4. Mme Geneviève Mathieu, trésorière (Québec, Canada)
5. M. Étienne Alary, administrateur, représentant Alberta (Albarta, Canada)
6. Mme Suzanne Asselin, administratrice (Québec, Canada)
7. Mme Lisbeth Iversen, administratrice, représentante Europe (Norvège)
8. Mme Donna McEwen, administratrice (Québec, Canada)
9. Mme Robin McGinley, administratrice (Nation Crie - autochtone, Québec, Canada)
10. M. Graham Thompson, administrateur, représentant Europe (Irlande du Nord, Royaume-Uni)
11. Mme Julie C. Paradis, administratrice (Québec, Canada)

La Société Réseau Économusée compte 9 employées.

1. Carl-Éric Guertin, directeur général
2. Mireille Bélanger, designer graphique
3. Mélanie Dassylva, directrice expérience économusée et développement des affaires (historienne)
4. Cindy Vaillancourt, directrice services aux membres, communications, marketing
5. Michèle Jean, historienne, muséologue, rédactrice, réviseuse linguistique
6. Sherwil de Guzman, designer graphique
7. Patrick-Olivier Meunier, chargé de projet (muséologue)
8. Nancy Marmen, coordonnatrice au développement de projets
9. Luciana Santos, chargée de projet en tourisme durable
10. Chargé de projet - Événements et communications (en recrutement)

Nos 130 membres-économusées sont des artisans et artisanes possédant des connaissances, savoirs et savoir-faire dans un des secteurs du patrimoine vivant

Ils sont détaillés dans les onglets suivants:

Du Québec: 54 artisans à l'oeuvre

Au Canada (7 provinces) : 25 artisans à l'oeuvre

À l'international: 51 artisans à l'oeuvre

*LETTRES PATENTES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)*

Partie III

*L'inspecteur général des institutions financières, sous
l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies,
accorde les présentes lettres patentes aux requérants
ci-après désignés, les constituant en corporation
sous la dénomination sociale*

FONDATION DES ÉCONOMUSÉES DU QUÉBEC

Données et scellées à Québec le 1992 05 05

et enregistrées le 1992 05 05

au libro C-1390, folio 15



Jean-Louis Beuchaud
Inspecteur général des institutions financières

2953-8410


Contresignataire

1 — Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession ou Occupation habituelle	Adresse domiciliaire (No, rue, municipalité, code postal)
SIMARD CYRIL	architecte	1710, Parc Chesnaye Sillery, G1S 4B9
FORTIN YVON	comptable agréé	2879, Valmont Sainte-Foy, G1W 1Y8
FORTIN PAUL. A	administrateur	2829, rue Montreuil Sainte-Foy, G1V 2E4
SIMARD JEAN	professeur ethnologue	670, rue de l'Alverne, #1 Québec, G1R 2L8
COTE PIERRE-PAUL	notaire	1140, avenue Bougainville Québec, G1S 3A8

2 — Siège social

Le siège social de la corporation est situé

EDIFICE CARON BELANGER ERNST & YOUNG
140, Grande Allée est, suite 200, Québec, G1R 5P7

3 — Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

SIMARD CYRIL
FORTIN YVON
FORTIN PAUL-A.
SIMARD JEAN
COTE PIERRE-PAUL

4 — Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir
et posséder la corporation est limité à dix millions de dollars (10 000 000,00\$)

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et
posséder la corporation sont limités à

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- a) créer et développer des écomusées et promouvoir le concept de l'écomuséologie sous toutes ses formes; en préserver l'intégrité et l'authenticité;
- b) favoriser le développement de la science de l'organisation et de l'administration des écomusées et/ou des musées d'entreprises en recherchant, la rentabilité et l'autofinancement de leur fonctionnement;
- c) favoriser la création et le développement d'entreprises oeuvrant dans les domaines de la conservation, de la production, de la création, de la diffusion et de la mise en marché;
- d) conduire des études et des analyses, effectuer et coordonner des recherches, tenir des colloques, publier des ouvrages, faire des expositions et conclure des ententes de toute nature relativement à l'un quelconque des domaines précités;
- e) valider, normaliser, accréditer, regrouper, franchiser ou entreprendre toutes mesures visant à promouvoir la qualité et le maintien des écomusées;
- f) établir normes et standards de qualité et en surveiller l'application;
- g) former des spécialistes en la matière;
- h) recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds.
- i) les objets de la corporation ne lui permettent pas de se livrer, sur le territoire du Québec, à des activités qui tombent dans le champ d'exercice exclusif d'une profession en vertu d'une loi.
- j) les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recouvrer sous quelque forme que ce soit, l'argent qu'ils auront versé à la corporation.

6 — Autres dispositions (selon le cas)

- a) Lorsqu'ils le jugent à propos, les administrateurs de la corporation peuvent, par simple résolution:
 - i) faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation;
 - ii) émettre des obligations, débentures, billets et autres valeurs de la corporation, les donner en garantie ou les vendre pour les prix, sommes ou autres considérations jugés convenables;
 - iii) nonobstant les dispositions du Code civil du Bas-Canada, hypothéquer, grever, mettre en gage, nantir, céder et transporter l'entreprise, les actifs et les biens, réels ou personnels, mobiliers ou immobiliers, présents et futurs, de la corporation, pour assurer le paiement de tels obligations, débentures, billets ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins; et constituer l'hypothèque, le gage, le nantissement, la cession et le transport ci-dessus mentionnés par acte de fidéicommiss, conformément à la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporation (L.R.Q., chap. P-16) ou de toute autre manière;
 - iv) hypothéquer ou nantir les biens immobiliers de la corporation, ou donner en gage ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens mobiliers, présents et futurs, de la corporation, ou donner ces diverses espèces de garanties, pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats ou engagements de la corporation.
- b) La corporation peut acquérir et détenir des actions, obligations ou autres valeurs de compagnie, les vendre ou autrement en disposer.
- c) Tout administrateur de la corporation peut être démis de sa fonction par résolution adoptée à une assemblée générale spéciale des membres dûment convoquée à cette fin.
- d) Aucune partie du revenu de la corporation ne sera versée à un administrateur ou un membre de la corporation, ou autrement mise à sa disposition. Aucun membre de la corporation ne pourra en retirer quelques droits, privilèges, bénéfices ou avantages.
- e) La corporation exercera ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres et tous ses profits ou autres accroissements seront employés à favoriser l'accomplissement de ses objets.
- f) Advenant la dissolution ou la liquidation de la corporation, tout le reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera cédé à une ou plusieurs corporations poursuivant des fins similaires à celles de la corporation.

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Loi sur les compagnies, Partie III
(L.R.Q., chap. C-38)

Le registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

SOCIÉTÉ ÉCONOMUSÉE DU QUÉBEC

changeant son nom en celui de

SOCIÉTÉ DU RÉSEAU ÉCONOMUSÉE (SRÉ)

et sa ou ses version(s)

ÉCONOMUSÉE NETWORK SOCIETY (ÉNS)

et confirmant le ou les document(s) ci-annexé(s).

FAIT À QUÉBEC LE 6 AVRIL 2010

*Déposées au registre le 6 avril 2010
sous le numéro d'entreprise du Québec 1142444034*



Registraire des entreprises